

Réponse du Conseil administratif du 20 août 2025 à la motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Véronique Latella, Michel Nargi, John Rossi, Georges Martinoli, Florence Kraft-Babel, Pierre de Bocard, Guy Dossan et Michèle Rouillet: «Pour une aide au développement de la biodiversité et de la protection animale».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le règlement d’application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591) ne comporte aucune mention de soutien à la biodiversité, à la faune ou aux animaux;
- l’absence totale de soutien à des refuges ou à des cliniques pour animaux dans le rapport d’activité de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS);
- les besoins criants en matière de soutien à la biodiversité, à la faune et aux animaux (orangs-outans à Bornéo, ours en Ukraine, chiens en Roumanie, etc.);
- que la sensibilisation aux droits humains peut également s’étendre à celui de la biodiversité, de la faune et des animaux;
- la nécessité de préservation des espèces pour assurer un avenir durable à notre planète;
- que les refuges pour animaux dans les pays en voie de développement manquent cruellement de fonds et de moyens;
- que la mobilisation de nombreux membres de la société civile pour le sauvetage des espèces et la préservation de notre planète doit s’accompagner d’une réponse politique,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à compléter les priorités du règlement d’application du fonds dédié à la solidarité internationale, en y incluant un encouragement au maintien de la biodiversité, des écosystèmes et des espèces, ainsi que le soutien aux organismes venant en aide aux animaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Engagement de la Ville de Genève pour la biodiversité dans le développement

Le Conseil administratif tient, en préambule, à rappeler sa préoccupation constante et son engagement à promouvoir la biodiversité dans le monde et à Genève. Le Conseil administratif est conscient du lien entre la biodiversité et les droits humains. Il suit avec attention la prise en compte croissante des questions environnementales dans le droit international, en particulier depuis la Convention de Stockholm en 1972, et aussi, plus récemment, l'appui sur les droits humains des victimes de dégradations environnementales dans les pays du Sud. On peut citer par exemple la question des réfugiés climatiques, la question des droits du vivant ou encore celle des défenseurs et défenseuses de l'environnement criminalisés ou assassinés. Par le passé, la Ville de Genève a été directement actrice de la biodiversité dans des projets de coopération décentralisée dans différents pays du Sud à travers le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). A Genève, à la suite de la mise en place de sa Stratégie climat éditée en 2022, notre Conseil a adopté, en 2025, une Stratégie Biodiversité, dont la task force relie plusieurs services de l'administration municipale (Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), Muséum d'histoire naturelle (MHN) et Service des espaces verts (SEVE) et engage plusieurs services municipaux dans différents départements, dont le Service de l'Agenda 21 – Ville durable (A21) pour le suivi de l'Axe C (communiquer et mobiliser) (mesure 13: *réaliser des campagnes de communication et des actions de sensibilisation*; et mesure 14: *accompagner et soutenir les organisations locales et les projets participatifs*).

Financement de projets de biodiversité et droits humains dans le Sud

La Délégation Genève ville solidaire (DGVS) du Conseil administratif alloue annuellement une enveloppe de subventions ponctuelles de plus de 6 millions de francs à des projets d'aide au développement, de droits humains ou de coopération décentralisée, directement ou par le biais de la Fédération genevoise de coopération. Partant du principe qu'il n'existe pas de développement sans respect des droits humains, et que la biodiversité est une condition sous-jacente à un développement sain, un certain nombre de projets sélectionnés concernent directement les questions de biodiversité dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies. La biodiversité se décline notamment à travers des sous-thématiques d'intervention, telles que sa protection dans des aires protégées, l'agriculture durable et l'alimentation, l'accès à l'eau ou la lutte contre le changement climatique. Le soutien de la Ville de Genève à l'action de défenseurs et défenseuses des droits humains protégeant l'environnement par leurs revendications doit également être compté dans ces projets.

Modification du règlement d'application du dispositif relatif aux subventions dédiées à la solidarité internationale

Après plusieurs auditions de différentes parties prenantes par le Conseil municipal à travers ses commissions, et en tenant compte des évolutions du développement décrites ci-dessus, notre Conseil a repris plusieurs motivations des motionnaires pour finalement les transcrire dans le règlement d'application du dispositif relatif aux subventions dédiées à la solidarité internationale (LC 21 591) comme priorités de la Ville. Ce règlement a en effet été modifié pour tenir compte de la demande des motionnaires. Sa nouvelle version, entrée en vigueur au premier janvier 2024, prévoit en effet à l'article 3 lettre e) que la «préservation et la restauration de la biodiversité, des écosystèmes, des espèces et la protection du vivant» est un principe général de la politique de solidarité internationale de la Ville. Ce cadre global de biodiversité permet de prendre en compte l'ensemble du vivant dans le développement et, de ce fait, d'inclure les questions de droits humains.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez